  
DECRET N° 79/400 du 7/07/79  
portant nomination de Monsieur NZAMBA Jean  
Michel, Administrateur Adjoint de Santé en  
qualité de Directeur du Centre Hospitalier  
de TALANGAI

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU l'acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

VU le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

VU le décret n° 78/204 du 14 Mars 1978 portant nomination de Monsieur  
KIVIKA Jonas en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de TALANGAI ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E

Article 1er.- Monsieur NZAMBA Jean Michel, Administrateur Adjoint de Santé est  
nommé Directeur du Centre Hospitalier de TALANGAI en remplacement de Monsieur  
KIVIKA Jonas appelé à d'autres fonctions.

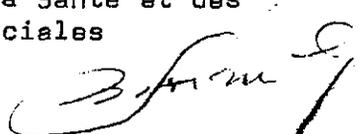
Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées

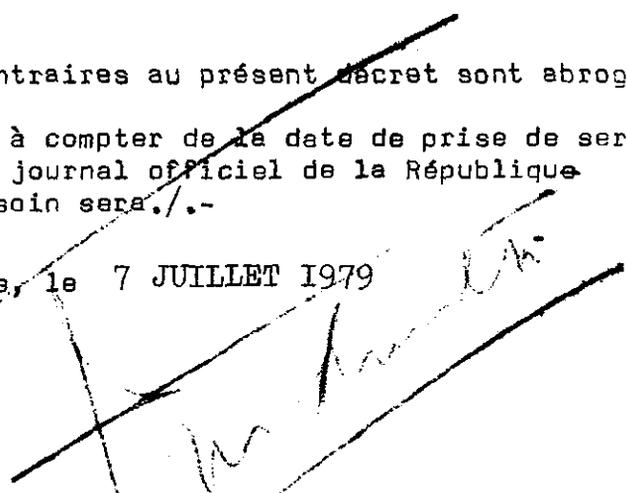
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-  
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au journal officiel de la République  
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

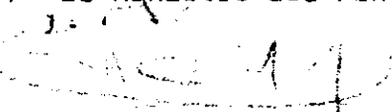
Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

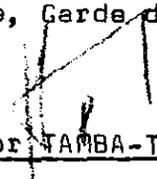
Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales

  
Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-  
le Ministre des Finances

  
Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde des Sceaux

  
Victor TAMBA-TAMBA.-